

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231113-120-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

N° 120/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 novembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 novembre

Objet de la délibération :

Friche industrielle Scierie
Talbois à Arc et Senans :
Acquisition par portage de
l'EPF

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	7
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Yves GAMELON à Claude CURIE, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
Procuration	Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Angèle LIME par Vincent COQUIARD, Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY
Suppléé(e)s	Sarah FAIVRE, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Chantal MARAUX, Laëtitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
Excusé(e)	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sandrine CLADY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison en vertu de sa compétence développement économique est chargée de gérer les zones d'activités économiques.

Vu la volonté du propriétaire de la Scierie Talbois vendre le site
A ce titre elle doit créer des réserves foncières en vue d'y implanter des activités économiques.

Vu l'application du Zéro Artificialisation des Sols (ZAN)

Vu la politique intercommunale de gestion des friches industrielles

Vu l'avis favorable de la commission 2 « Développement économique »

La CCLL souhaite acquérir un ancien site industriel par portage de l'EPF sous réserve que les coûts de dépollution et d'acquisition permettent de réaliser une opération économiquement viable.

Commune	Parcelles	Surface	Prix estimé par les domaines	Prix d'achat	Avis de la commission
Arc-et-Senans	A902 et A903	14 599 m ²	330 000 € HT	305 000 € HT	Favorable

Rappel des frais de portage par année à compter de la première année d'acquisition d'une opération :

- 1 % HT du prix d'achat les 4 premières années
- 1,5 % HT les années 5 à 10
- 2 % HT de 11 à 14 (avec remboursement du bien à hauteur de 25 % par an sur les 4 dernières années)

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité l'acquisition de ce bâtiment via un portage par l'EPF.

Fait et délibéré en séance, le 13.11.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', is written over the printed name and title. The signature is slanted and extends downwards and to the left.